

APGMV
AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE



PAGGW
PANAFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL

CONSEIL DES MINISTRES
Session extraordinaire

28 avril 2011, BAMAKO MALI

APGMV



PAGGW

Projet de RAPPORT

Session extraordinaire du Conseil des Ministres

28 Avril 2011 BAMAKO MALI



PROJET DE RAPPORT



1. La Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, s'est tenue le **jeudi 28 Avril 2011 à l'Hôtel AMITIE de Bamako**, sous la présidence de Son Excellence, **Monsieur Hassan TERAP**, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad, Président du Conseil des Ministres.
2. Ont pris part à la Session extraordinaire:
 - **S.E. Mr. Djibo Leïty KA**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal,
 - **S.E. Mr. Hassan TERAP**, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad,
 - **S.E. Mr. Aghatam AGALHASSANE**, Ministre de l'Agriculture du Mali Assurant l'Intérim de Prof. Tiémoko SANGARE, Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali.
3. Ont également pris part à la Session extraordinaire:
 - **Onour Ahmed ONOUR**, Minister Plenipotentiary. Ministry of Foreign Affairs of Republic of SUDAN
 - **Mr. Laminou ATAOU**: Secrétaire Général Adjoint Représentant **Mr. Issaka ISSOUFOU**, Ministre de l'Eau, de l'Environnement et de Lutte Contre la Désertification du NIGER,
 - **Mr. Cheikh Alamousa TRAORE**, Conseil Technique, Représentant **Mr. Jean COULDIATY**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable du BURKINA FASO
4. Se sont excusés :
 - **S.E. Mr. Amédi CAMARA**, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé de l'Environnement et du Développement Durable de la Mauritanie ;
 - **H.E.Mr. John Ogar ODEY**, Federal Minister of Environment, Federal Republic of NIGERIA
5. N'ont pas pris part à la session les Etats membres suivants :
 - a. Djibouti,
 - b. Ethiopie,
 - c. Erythrée.

I CEREMONIE D'OUVERTURE



6. Monsieur **Aghatam AGALHASSANE**, Ministre de l'Agriculture du Mali a prononcé le discours de bienvenue aux représentants des Etats membres. Il a exprimé le plaisir du Gouvernement de la République du Mali d'abriter la présente session et rappelé l'engagement du Mali dans la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte.
7. Monsieur **Hassan TERAP**, Président du Conseil des Ministres a prononcé le discours d'ouverture. Il a remercié le gouvernement et le peuple maliens pour l'accueil chaleureux et a transmis à Son Excellence **Amadou Toumani TOURE**, Président de la République du Mali les Salutations cordiales et fraternelles de Son Ami et Frère, Son Excellence **Idriss Deby ITNO**, Président de la République, Chef de l'Etat du TCHAD, Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'APGMV.
8. **Professeur Abdoulaye DIA**, Secrétaire Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte a auparavant délivré le mot introductif, en remerciant tout d'abord au nom des Etats membres et à son nom personnel, Son Excellence **Amadou Toumani TOURE**, Président de la République du Mali et l'ensemble du Gouvernement du Mali d'avoir spontanément accepté d'abriter la session ordinaire. Il a ensuite rappelé les points majeurs de l'ordre du jour et la nécessité d'avancer dans la mise en œuvre de la feuille de route édictée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement.
9. La liste des participants et les allocutions sont en annexe du présent rapport.

II DEROULEMENT DES TRAVAUX

10. Les travaux ont été présidé par le Président du Conseil et le secrétariat par le Secrétariat exécutif de l'APGMV ;
11. Le Président de séance a ouvert les travaux en remerciant tous les Etats membres présents et a présenté le projet d'ordre du jour qui a été adopté à l'unanimité et examiné ainsi que suit :
 1. *Examen et adoption des projets de Rapport (a) et de Règlements (b) de la 1^{ère} Session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à N'Djamena, le 03 Mars 2011 ;*
 2. *Examen des questions financières ;*
 3. *Examen des appels à candidature dans les postes ouverts à l'Agence ;*
 4. *Examen et adoption des projets de rapport et de règlement de la Session extraordinaire du 28 avril 2011 de Bamako ;*
 5. *Questions diverses.*



Point 1a: Examen et adoption du projet de rapport de la première Session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à N'Djamena, le 03 Mars 2011.

12. Le Président a rappelé les points inscrits à la première Session ordinaire du Conseil des ministres du 03 mars 2011 à Ndjamenana et la décision prise de convoquer une session extraordinaire le 28 avril, notamment sur les questions financières non résolues. Professeur Dia a ensuite fait l'économie du rapport en insistant sur la structuration et les diverses décisions arrêtées par le Conseil.
13. L'examen du projet de rapport a soulevé les observations suivantes:
- (i) **Le Représentant du Burkina Faso** a émis une réserve sur l'organigramme présenté et en particulier sur la position hiérarchique du poste de Coordonnateur des opérations qui a son sens doit être le second poste de l'Agence et au dessus des deux (02) Directeurs.
 - (ii) **Mr. Le Ministre d'Etat Djibo Leïty KA** du Sénégal a rappelé que conformément aux instructions des chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil a retenu une structure légère. Le poste de Coordonnateur ne devrait pas être source de conflit de compétences, étant entendu que le Secrétaire Exécutif est le seul représentant légal et que tous les postes sont sous la responsabilité directe.
 - (iii) **Le représentant du Soudan** a souhaité que le rapport mentionne le nom et le rang des délégués. Il a par ailleurs, déploré l'absence de version anglaise de certains documents en annexe et a relevé quelques problèmes dans la traduction en anglais notamment le paragraphe 41 relatif au manuel de procédure;
 - (iv) **Mr. le Ministre Aghatam AGALHASSANE** du Mali a évoqué la question de l'appellation APGMV à la place d'AGMV de l'Agence adoptée par le Conseil et a souhaité que cette modification soit soumise à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Agence ;
 - (v) **Le Ministre Hassan TERAP** du Tchad a évoqué la structuration du rapport en indiquant que certains paragraphes relatifs aux exposés explicatifs des points examinés du Secrétaire Exécutif notamment le rapprochement de l'APGMV à l'Agence de Coordination et de la Planification du NEPAD (NPCA) et le projet d'Accord avec United States Geological Survey (USGS) en négociation n'étaient pas nécessaires et devaient être supprimés;
 - (vi) **Le représentant du Niger** a proposé que le paragraphe 39 relatif au Commissaire aux comptes soit corrigé en précisant que le mandat est renouvelable une (1) fois.
14. Relativement à l'organigramme, **Monsieur le Secrétaire Exécutif** a fait remarquer que le Conseil des Ministres a adopté un schéma organique de l'Agence prévoyant un poste de Coordonnateur des Opérations à la place de Conseiller spécial et en écartant celui de Secrétaire Exécutif adjoint non prévu par la convention. Le poste de



Coordonnateur des Opérations est envisagé pour assurer la coordination des activités administratives de l'Agence pour le compte du Secrétaire exécutif, sans tutelle hiérarchique sur les directeurs de l'Agence placés sous l'autorité directe du Secrétaire Exécutif le seul représentant légal de l'Agence assurant la gestion administrative et financière de l'Agence. Il peut assurer l'intérim du SE en cas d'absence.

Quant aux observations relatives à la structuration du rapport, il a expliqué que l'approche structurelle explicite d'un rapport de délibération d'une telle session préconise l'exposé des faits, suivi de celui discussions et enfin les décisions. Le Rapport présenté est conforme à cette méthodologie et n'entame en rien la véracité des délibérations.

Enfin, le SE a pris bonne note des autres observations et veillera à faire le nécessaire.

15. A l'issue des discussions, Le Conseil a retenu ce qui suit:

- (i) Le Coordonnateur des Opérations doit justifier d'un niveau d'expertise et de rang d'au moins identiques à ceux des directeurs et Il assure l'intérim du SE en cas d'absence,
- (ii) L'appellation APGMV à la place de AGMV retenue par le Conseil sera soumise à l'appréciation de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Agence
- (iii) Le rapport de la première session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 03 mars 2011 à N'djamena TCHAD est adopté.

Point 1b: Examen et adoption des projets de règlements de la première Session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à N'Djamena, le 03 Mars 2011.

16. Le Secrétaire Exécutif a rappelé que le Règlement Intérieur de l'Agence a retenu que le Conseil des Ministres délibère par règlements. Il a ensuite présenté les projets de règlements pris par le Conseil à la session ordinaire du 03 mars 2011 de N'Djamena (Tchad).
17. Le Conseil a retenu la formulation : **Le Conseil adopte ou approuve** à la place du **Conseil Arrête**.
18. Après examen des divers projets de règlements, le Conseil a approuvé l'ensemble des règlements de la session ordinaire de Ndjamaena du 03 mars 2011 soumis à son examen.



Point 2 : Examen des questions financières : (a) Rémunération et avantages du personnel et (b) budget 2011 de l'Agence

19. Monsieur le Secrétaire Exécutif a rappelé que lors de la première session ordinaire de Ndjamena, les questions financières notamment les rémunérations et avantages du personnel de l'Agence ainsi que le budget 2011 inscrites à l'ordre du jour, bien qu'examinées n'avaient pas trouvé d'accord. Toutefois le Conseil avait retenu ce qui suit :

- (i) la fixation de la contribution statutaire de chaque Etat membre à cinquante millions (50.000.000) FCFA, environ cent mille (100,000) dollars américains par an, à la place de quatre vingt seize millions (96.000.000) FCFA estimés par le Secrétariat Exécutif.
- (ii) la détermination du Salaire et avantages du SE sur la base de la moyenne des salaires des Responsables des institutions du NEPAD (Secrétaire Exécutif), du CILSS (Secrétaire Exécutif), de la CEDEAO (Président de la Commission),
- (iii) la tenue d'une session extraordinaire le 28 avril dans un Etat membre en particulier sur les questions financières de l'Agence.

(a) Rémunération et avantages du personnel

20. Le Ministre d'Etat du Sénégal et le représentant du Niger ont souhaité que ce point trouve sa solution sur la base d'une moyenne calculée sur la CEDEAO, le NEPAD et le CILSS tel qu'indiquait par le Conseil lors de sa session du 03 mars 2011.

21. Le Représentant du Soudan a indiqué, qu'il était grand temps que la question de la rémunération et des avantages du personnel de l'Agence soit réglée conformément à la pratique internationale.

22. Le Président de session a interrogé les représentants des pays mandatés pour recueillir les informations sur les grilles salariales des institutions ciblées. Malheureusement les informations souhaitées n'ont pas été recueillies.

23. Sans référence de base sur des institutions internationales, régionales comparables, le Président de séance a élaboré les propositions de salaires mensuels suivantes:

- Secrétaire Exécutif : 3.500.000 FCFA soit 7,000 \$US
- Coordonnateur des Opérations : 2.500.000 FCFA soit 5,000 \$US
- Directeur : 2,000.000 FCFA soit 4,000 \$US
- Chefs de service, conseillers : 1.500.000 FCFA soit 3,000 \$US



- Assistante du SE : 750.000 FCFA soit 2.500 \$US

24. **Le Secrétaire Exécutif** suite à ces propositions a rappelé qu'il existe des normes dans les institutions internationales, notamment en terme de grille de rémunération et d'avantages et privilèges pour le traitement des fonctionnaires internationaux et qu'il est impératif d'en tenir compte Il a par ailleurs rappelé que l'Agence a besoin de recruter sur un marché international de compétition l'expertise nécessaire pour atteindre ses objectifs. De telles propositions de salaires sont très nettement en deçà de la pratique internationale et risquent d'hypothéquer le recrutement des experts sur la base des qualifications et des fiches de poste souhaitées.
25. **Le Secrétaire Exécutif** a marqué sa désapprobation totale pour de telles propositions de salaires et souhaite un alignement sur les institutions internationales comparables.
26. **Le Ministre d'Etat du Sénégal** a souligné que le Professeur DIA, a beaucoup travaillé pour l'Agence et lui propose d'accepter les propositions faites en attendant le règlement définitif de la question des rémunérations et avantages du personnel.
27. Le Conseil après analyse de la situation financière actuelle de l'Agence a retenu relativement aux rémunérations et avantages
- (i) le salaire mensuel du Secrétaire exécutif est provisoirement fixé à 3.500.000 FCFA;
 - (ii) Le Président du Conseil est mandaté pour informer et obtenir l'avis du Chef de l'Etat tchadien, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

(b) Budget 2011 de l'Agence

28. Le Conseil a noté les l'absence du versement des contributions statutaires fixées à 50 millions par an et par Etat membre qui devraient constituer essentiellement les recettes du budget 2011 de l'Agence.
29. Le Conseil face aux difficultés de mobilisation des contributions des Etats membres et la mise en place du budget 2011 a souhaité l'intervention des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Le Conseil des Ministres a mandaté dans ce cadre, le **Ministre Hassan TERAP**, Président du Conseil des Ministres d'en informer **S.E.Mr. Idriss Deby ITNO**, Président de la République et Chef de l'Etat du Tchad, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et de solliciter Son intervention auprès de Ses Pairs pour solutionner les questions financières de l'Agence.
30. Le Conseil a également retenu de tenir **le 31 juillet 2011** une réunion ministérielle sur la Grande Muraille Verte et en particulier sur ces questions financières et le Plan



d'Action Quinquennal Régional. Il a mandaté le Secrétaire exécutif de solliciter le Soudan et l'Erythrée pour abriter la session ministérielle du 31 juillet 2011.

Point 3 : Examen des projets d'appel à candidature à l'Agence

31. Conformément à l'organigramme adopté, le Secrétariat Exécutif a préparé des avis d'appel à candidature international aux différents postes.
32. Le Conseil a examiné les différents avis, formulé des observations et a approuvé les avis de recrutement joints en annexe.

Point 4 : Questions diverses

Au titre des questions diverses, le Conseil a examiné les points suivants .

1. Paiement des sommes dues à Mr. Amadou Moctar NIANG, Expert Conseiller du Secrétaire Exécutif

33. Le Ministre d'Etat Djibo Leïty KA a demandé au Conseil l'apurement des sommes dues à Mr NIANG qui durant trois (03) mois de novembre 2010 au 31 janvier 2011 a assisté le Secrétaire Exécutif sur la base d'un contrat en bonne et due forme pour un montant de neuf (09) millions FCFA.

34. Le Conseil a demandé au Secrétaire Exécutif de faire le nécessaire.

2. Endossement de la Requête de cofinancement auprès de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour la Grande Muraille Verte,

35. Le Ministre d'Etat Djibo Leïty KA, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal a sollicité le Conseil des ministres de l'APGMV pour que l'Agence prenne en charge l'endossement et le suivi de la requête de cofinancement présentée auprès de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) par le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte. Cette requête portée par le Sénégal avant la création de l'Agence Panafricaine de la GMV et doit être transmise à l'Agence pour sa finalisation.

36. Le Conseil a autorisé le Secrétaire Exécutif à procéder à l'endossement et au suivi de la Requête de cofinancement UEMOA.

3. Situation de Monsieur Abakar Mahamat Zougoulou

37. Le Secrétaire exécutif a rappelé qu'à la session ordinaire du Conseil des Ministres du 03 mars 2011, le Conseil avait enregistré la proposition du Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad de mettre à la disposition du Secrétaire Exécutif, **Monsieur Abakar Mahamat Zougoulou**, Ingénieur en Agroforesterie et pastoralisme, ancien Directeur des Forêts au Ministère tchadien de



l'Environnement. **Mr. Zougoulou est en fonction à l'APGMV** depuis le 11 mars 2011 en qualité d'Expert Assistant spécial du Secrétaire Exécutif et s'acquitte correctement des missions qui lui sont attribuées. Il sollicite sa reconduction et l'octroi d'une indemnité mensuelle.

38. Le Conseil a autorisé la reconduction de **Monsieur Zougoulou** dans ses prestations auprès du Secrétaire Exécutif de l'APGMV dans la période du 11 Mars au 31 Décembre 2011 et accepte l'octroi d'une prime mensuelle de **Sept Cent cinquante mille (750.000) FCFA**.

4. **Plan d'Action National**

39. Le Secrétaire Exécutif, a rappelé au Conseil, la correspondance adressée aux Etats membres relative à l'élaboration et à la transmission du Plan d'action national dans les meilleurs délais, afin de permettre l'élaboration du Document Consolidé de Plan d'Action quinquennal Régional 2011-2015 qui devrait être soumis pour examen lors de la prochaine réunion ministérielle prévue le 31 juillet 2011.

III. CLOTURE DE LA SESSION

40. En l'absence d'autres points inscrits à l'ordre du jour, Le Président du Conseil a remercié très sincèrement la République du Mali pour avoir abrité cette Session et pour l'accueil fraternel réservé aux différentes délégations. Il a également félicité les Etats membres pour les efforts fournis et les a appelé à appuyer auprès de leur Ministère des Affaires Etrangères pour faciliter la mobilisation des contributions au titre de 2011 et 2012.

41. Il a ensuite levé la séance.



ANNEXES



Discours d'ouverture de **Monsieur Hassan TERAP, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad, Président du Conseil des Ministres**

Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat

Messieurs les Ministres chargés de la Grande Muraille Verte ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte

Messieurs les Secrétaires Généraux, Directeurs Généraux et Conseillers Techniques

Mesdames et Messieurs

En ma qualité de Président du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et au nom de tous mes collègues, je tiens à remercier très sincèrement la République du Mali qui a non seulement accepté d'abriter cette session extraordinaire, mais nous a aussi réservé un accueil chaleureux et fraternel.

Je me réjouis de cette occasion qui nous réunit aujourd'hui à Bamako, pays membre de la Grande Muraille Verte pour échanger et décider de l'avenir de notre jeune institution qu'est l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

Mesdames et Messieurs

En dépit de sa jeunesse, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte a déjà réalisé plusieurs actions concrètes. Ce qui démontre à suffisance la ferme volonté de leurs Excellences, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de créer une solidarité africaine pour assurer un développement durable de notre sous région.

L'initiative de la Grande Muraille Verte faut – il le rappeler est à la fois une problématique de chaque pays mais aussi et surtout une vision partagée par des pays ayant des préoccupations et des intérêts similaires. En effet, de Dakar à Djibouti, nous partageons les mêmes problèmes liés à la perte des terres avec comme conséquences, une migration des populations délaissant leurs terroirs.

Après les différentes rencontres, nous nous sommes donné la volonté de mener une politique environnementale cohérente engagée pour le bien de nos populations à travers cette initiative, étant entendu que les actions à mener entrent en droite ligne dans nos politiques respectives de développement durable.

Mesdames et Messieurs ;

Cette session extraordinaire a été décidée lors du premier Conseil ordinaire des Ministres tenu à N'Djamena le 03 mars 2011 dont l'objectif est d'examiner les différents instruments de



gestion présentés par le Secrétariat exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. Il s'agit de :

- l'examen et adoption du rapport et de règlements de la 1^{ère} session
- examen des questions financières
- préparation des appels à candidature dans les postes ouverts à l'Agence
- examen et adoption des projets de rapport et de règlement de la session extraordinaire du 28 avril 2011 de Bamako ;
- et des questions diverses

Conformément à la feuille de route élaborée lors du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, nous devons mieux coordonner nos actions et surtout nous donner les moyens permettant la mise en œuvre des actions préconisées.

A cet effet, nous devons d'abord compter sur nous-mêmes. C'est pourquoi les contributions volontaires sont les bienvenues tout comme la participation effective de chaque pays membre.

Mesdames et Messieurs ;

La réalisation de la Grande Muraille Verte aura pour effet notamment de restaurer les sols et les eaux, de contribuer à la sécurité alimentaire, de lutter contre l'exode rural et la pauvreté. C'est pourquoi, nous devons apporter notre soutien au Secrétariat exécutif afin d'aller plus loin dans la concrétisation de l'initiative de la Grande Muraille Verte.

Ce projet panafricain est pour nous une clé de voûte pour la lutte contre la désertification et un gage d'espoir pour nos populations vivant sous la menace de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté.

Mesdames et Messieurs ;

La Grande Muraille Verte n'est plus un rêve, mais devient chaque jour qui passe une réalité. Le chemin est certainement long, mais grâce à notre ferme détermination, à notre solidarité agissante et à l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale, nous y arriverons. Car l'avenir de nos pays et de nos peuples, en dépend.

Sur ce, je déclare ouverte, la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille verte

Vive la solidarité africaine

Vive la coopération internationale

Je vous remercie de votre aimable attention.



CONSEIL DES MINISTRES

Session extraordinaire / Bamako Mali 28 - 04 - 11

Mot introductif

**du Professeur Abdoulaye DIA, Secrétaire exécutif
de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte**

- **Excellence, Madame le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Mali ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres et Représentants des Grandes institutions du Mali**
- **Monsieur le Président du Conseil des Ministres, Messieurs les Ministres et Représentants membres du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,**
- **Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants du Corps Consulaire et des Organisations internationales ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Non Gouvernementales ;**
- **Distingués Invités, Mesdames et Messieurs :**



Je voudrais tout d'abord au nom des Etats membres de l'APGMV, remercier très sincèrement, Son Excellence, Monsieur **AMADOU TOUMANI TOURE**, Président de la République du Mali, son Gouvernement et le peuple du Mali pour avoir accepté d'abriter cette Session extraordinaire et pour l'accueil combien chaleureux et fraternel qui a été réservé aux différentes délégations des pays membres de la Grande Muraille Verte.

Je voudrais ensuite saisir la présente occasion pour féliciter très chaleureusement, Excellence, Madame, le Premier Ministre, du Mali pour la grande confiance que SE Monsieur le Président de la République place en elle en la nommant au poste de Premier Ministres, Nos vœux de réussites vous accompagnent.

Je voudrais enfin remercier tous les Ministres et représentants des Etats membres pour avoir pris part à la tenue de la Session extraordinaire à la date échue malgré leur agenda très chargé.

Mesdames et Messieurs

En effet, faut-il le rappeler, le projet majeur de la Grande Muraille Verte est une initiative africaine, conçue par les Chefs d'Etat des pays Saharo sahéliens et qui exprime dans un contexte difficile de l'environnement, de perte de la biodiversité, de dégradation des ressources naturelles sous les effets conjugués des changements climatiques et de la désertification, une volonté et un engagement politiques forts pour faire face et entreprendre des actions concertées pour donner une réponse pertinente et pérenne pour lever ces pesanteurs qui annihilent les initiatives de développement.

Il conviendrait de souligner que la mise en œuvre de cette initiative dans son approche conceptuelle, ses objectifs et ses résultats attendus intègre la plupart des Conventions des NU du champ.

Mesdames et Messieurs,

Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à N'Djamena, République du Tchad, le 17 juin 2011, a créé l'Agence Panafricaine de la Grande Verte pour assurer la coordination et la planification régionale des actions de réalisation de la GMV.

Le 03 mars 2011, le Conseil des ministres a doté à l'APGMV les instruments de gestion moderne et adaptée aux normes internationales de transparence et de fiabilité dans les procédures et pratiques.

La rencontre extraordinaire de ce 28 avril 2011 à Bamako devrait parachever la mise en place des fondamentaux nécessaires à la mise en place et à l'opérationnalisation de l'Agence.

Nous nous acheminerons ensuite vers les actions opérationnelles à travers un Plan d'action quinquennal, consensuel, résultat d'une approche inclusive des acteurs et cibles.

Messieurs les Ministres,



La traduction des différents aspects du plan d'action en résultats visibles, nécessitera de doter l'agence de ressources humaines capables et engagées à mener ces tâches exaltantes. C'est pourquoi, dans ce marché de l'expertise ouvert et de concurrence, nous tenons à ce que la recherche de l'excellence soit un impératif intangible dans le recrutement des ressources humaines. A ce titre, les expériences, les aptitudes et compétences requises doivent être d'un grand standard

Il m'est important aussi de rappeler aussi que l'Initiative de la Grande Muraille Verte conçue par les Africains doit être d'abord l'affaire des Africains eux-mêmes. En attendant les appuis multiformes de nos partenaires de développement, une implication accordée par chacun de nos Etats devra montrer notre inébranlable volonté pour la réussite du projet majeur de la Grande Muraille Verte, si cher à nous tous. Les contributions volontaires et statutaires doivent être effectives pour montrer que nous savons compter d'abord sur nous-mêmes et ensuite solliciter et obtenir la reconnaissance, le soutien et l'accompagnement de partenaires scientifiques, techniques et financiers.

Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

En espérant que cette Session extraordinaire nous permette de faire une avancée significative dans la mise en œuvre de la feuille de route, je tiens une fois de plus, à remercier la République du Mali pour tous les efforts consentis à l'organisation de cette Session et tous les Ministres pour leur engagement personnel pour l'atteinte de nos objectifs.

Je vous remercie

